

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°030/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de préparation des trottoirs du cimetière et avenue de la Gare face au chemin de l'Aulnaie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de préparation des trottoirs du cimetière sis rue du Pavillon et avenue de la Gare face au chemin de l'Aulnaie,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée rue du Pavillon et avenue de la gare face au chemin de l'Aulnaie à partir du Mercredi 02 Juin 2021 pour 1,5 semaine.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il sera interdit à tout véhicule d'effectuer des dépassements et la vitesse sera limitée à 30 km/h. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 1^{er} Juin 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

